

République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil municipal

du 13 Décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 7 décembre 2022.

Étaient présents : M. VINCENT, Mme CANTET, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RÉVILLON, M. BARBIER, M. CHAUMERLIAC, M. ISABEY, Mme DE PERIER, Mme DE PRATI, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme PETIT.

Procurations : M. RÉVILLON a donné pouvoir à M. VINCENT, M. BARBIER à M. KLEIN, M. CHAUMERLIAC à Mme CANTET, M. ISABEY à M. SIBON, Mme DE PERIER à Mme TOUSSAINT, Mme DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme COLOMBEL, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S06/005

Objet : Approbation des conventions de partenariat entre la Commune de Bois-Colombes et l'association Groupe SOS SOLIDARITES - SOUFFLEURS DE SENS, pour la salle Jean Renoir et la scène Mermoz - adhésion pour le nouvel équipement du château des Tourelles - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2020 n°2020/S03/003 portant approbation des conditions générales de tarification des spectacles, des séances de cinéma et des conférences organisées à la salle Jean-Renoir et à la Scène Mermoz, applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la délibération du 25 mai 2021 n°2021/S03/002 portant approbation des conventions de partenariat entre la commune et l'association Groupe SOS SOLIDARITES-SOUFFLEURS DE SENS, pour la salle Jean Renoir et la scène Mermoz, afin d'assurer le service des « souffleurs d'images » ;

Considérant l'ouverture du château des Tourelles, espace artistique et nouvel équipement culturel depuis le 1^{er} octobre 2022 ;

Considérant qu'il est important pour la Ville de rendre ses équipements culturels accessibles à tous ;

Considérant que l'association GROUPE SOS SOLIDARITES agit pour le compte de l'association « Souffleurs de Sens » et propose le service « les Souffleurs d'Images », qui favorise l'accès des spectateurs/visiteurs aveugles et malvoyants aux événements culturels ;

Considérant que cette opération est reconduite pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Madame DELAMARE, Maire adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE les conventions de partenariat entre la Commune de Bois-Colombes et l'association GROUPE SOS SOLIDARITES, pour la salle Jean-Renoir, pour la Scène Mermoz et pour le château des Tourelles, afin d'assurer le service des « Souffleurs d'Images ».

Article 2 : APPROUVE la gratuité de la place accordée au bénévole souffleur.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à leur exécution.

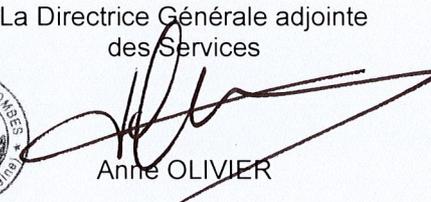
Délibération adoptée à l'unanimité des 35 votants

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **19 DEC 2022**
Et de la publication **20 décembre 2022**

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

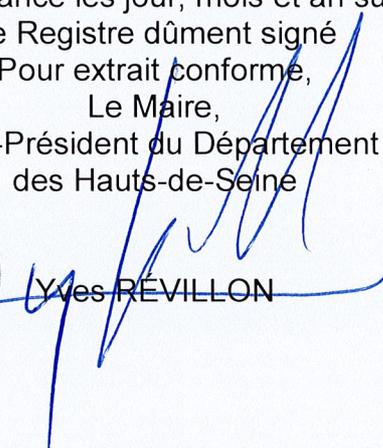
La Directrice Générale adjointe
des Services




Anne OLIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves REVILLON